



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 23/11/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. GOSSELIN), M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mme DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à Mme COURROS), Mme THIEBLIN, M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Absentes non excusées : Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance H

Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Objet : Ville de TARTAS – Budget annexe régie fêtes et animations – subvention Club taurin TARTAS BEGAAR

Comme chaque année, et au terme des activités menées par la Régie municipale des fêtes et animations, notamment pour les fêtes locales, il convient d'attribuer dans le cadre des activités taurines, la subvention au club taurin TARTAS BEGAAR pour l'organisation de la course landaise.

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer une subvention de **3600.00€**, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant. Il est précisé qu'en date du 8 novembre 2017, le conseil d'exploitation de la Régie a fait un bilan des fêtes locales.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité, Mme DEGOS et M. DUCASSE ne prenant pas part au vote

.../...



ATTRIBUE une subvention de **3600,00€**.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Il est précisé qu'en date du 8 novembre 2017, le conseil d'exploitation de la Régie a fait un bilan des fêtes locales.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES